

Synthèse des Journées Santé-Travail 2015

Vers une stratégie de préservation de la Santé en déclinant les missions des SSTI

La 52^{ème} édition des Journées Santé-Travail du Cisme, consacrée à la question "**Comment déclinier les missions des SSTI ?**", a été l'occasion pour les personnels des Services de démontrer leur capacité à innover. Ils ont en effet pu exposer la mise en œuvre de leurs actions concrètes afin d'éviter toute altération de la Santé des travailleurs du fait de leur travail.

Ainsi, les 20 et 21 octobre derniers, les quelque 680 participants ont pu faire le constat partagé du dynamisme des acteurs des SSTI pour initier des solutions concrètes en direction des entreprises et de leurs salariés.

Au cours de ces deux jours, au travers de communications orales et sous forme de posters, les Services et leurs personnels ont démontré qu'ils avaient d'ores et déjà, et parfois depuis plusieurs années, intégré tout ou partie de la "**Stratégie globale de préservation de la Santé**" promue par la profession.

En effet, si comme l'a expliqué le Professeur Frimat, au cours d'une conférence sur *les constats [et] défis de la Santé au travail pour les 5 ans à venir*, la profession est, en dépit de changements notables depuis 2011, "*toujours au milieu du gué*"; une réelle stratégie globale d'intervention associant actions en milieu de travail et actions de suivi de l'état de santé est mise en œuvre dans les Services pour permettre d'assurer au mieux leurs missions.

La science et l'évolution des connaissances constituent un préalable requis sur lequel repose toute l'expertise et la qualité de cette stratégie de préservation de la santé, en attestent les conférences du Professeur Lasfargues sur *la Place des SSTI face aux risques émergents*, ou celle du Professeur Hubault sur *l'Opérativité en SSTI* (cf. restitution de l'intervention page 11 de ce numéro).

Les communications ont démontré que cette stratégie de préservation de la Santé est aujourd'hui conduite par l'équipe pluridisciplinaire dans son ensemble et non plus seulement par un seul ou deux de ses membres (*Réalisation d'un diagnostic RPS par l'équipe*



M. Yves Struillou, Directeur Général du Travail.

pluridisciplinaire – SSTi03, Organisation de la pluridisciplinarité dans un Service de santé au travail – MTA 02, Améliorer la prévention primaire dans les TPE : action du binôme AST / IST - Santé au travail du Sambre Avesnois).

De plus, les nouvelles missions, que les Services sont appelés à assurer, ont engendré une évolution de métiers. En conséquence, des compétences spécifiques se sont avérées indispensables pour les mener à bien (*Nécessaires compétences en toxicologie médicale dans les SSTI – ACMS, Objectif Santé Travail, Pôle Santé Travail*) et des outils sont mis en place pour aider la gestion des équipes et le suivi des actions, en mode projet (*Le tableau de suivi : coordination de l'EPST et suivi des TPE/PME – APST-BTP-RP, Du pilotage automatique à la conduite de projets : une nouvelle direction pour les SSTI – AIST 39, SSTNFC).*

Le ciblage, le repérage des situations à risques et la priorisation des actions en milieu de travail en fonction de besoins de l'analyse des risques de l'ensemble des postes des entreprises adhérentes et d'un suivi régulier de l'état de Santé des salariés, permettent la mise en œuvre d'actions en faveur d'un secteur d'activité (*Grossesse dans les métiers de la plasturgie : approche pluridisciplinaire – CST Oyonnax, Démarche de prévention dans le secteur médico-social : MESOCAP – APST Loir-et-Cher*) et de faire évoluer la prise en charge en fonction des évolutions en

termes d'organisation des entreprises (*Suivi de l'état de santé et actions collectives : le parcours de prévention personnalisé – ASMIS).*

Grâce à une communication adaptée, les actions initiées peuvent être élargies à l'ensemble des entreprises d'un secteur d'activité, par exemple dans l'industrie pétrolière, ou encore pour les exploitants de parkings souterrains, et ce à l'échelle régionale voire nationale (*Construire un partenariat avec les entreprises industrielles – AISMT 13, Qualité de l'air dans les parkings souterrains – GIMS 13).*

Les SSTI sont également partie prenante dans plusieurs programmes de recherche participatifs régionaux (*Coopération régionale : collecte et traitement d'informations – Direccte Auvergne, Projet de recherche sur la prévention du risque cardiovasculaire chez les travailleurs de nuit : une collaboration interrégionale des centres hospitalo-universitaires et de SSTI – PST 66).*

En outre, tous les acteurs des Services de santé au travail, à travers leur action, participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles (*Traçabilité des expositions professionnelles – Médecine du Travail de l'Aisne – Saint-Quentin).*

Ces questions sont primordiales pour le secteur de la Santé au travail et suscitent, au sein des SSTI, de nombreuses réflexions (*Regards*

croisés sur le dossier d'entreprise : Réflexion d'une CMT – AIMT 37).

Mais, pour parvenir à tracer efficacement les expositions professionnelles, les systèmes d'information utilisés actuellement par les personnels des Services doivent évoluer pour répondre aux besoins de chaque utilisateur au quotidien. Aussi, la profession fait état d'une réelle volonté de faire évoluer les logiciels afin qu'ils soient plus efficaces (*Vers un cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers* – Commission Système d'Information du Cisme).

Ces Journées Santé-Travail 2015 ont démontré que des solutions concrètes et des outils, pour décliner les missions, existent déjà dans de nombreux Services, et qu'un important travail de communication est mené auprès des entreprises pour expliciter le rôle que jouent les SSTI en tant qu'acteurs de la prévention.

Toutefois, pour parvenir à une stratégie de préservation de la santé efficace et pérenne dans l'intérêt des salariés et des entreprises, des modifications réglementaires, prenant notamment en compte les évolutions de la démographie médicale ainsi que celle du marché de l'emploi avec la multiplication des contrats de courtes durées, sont nécessaires.

Ainsi, dans son discours de clôture, le directeur général du Travail, M. Struillou a rappelé que le secteur de la Santé au travail est engagé dans une réforme profonde des modalités de suivi de l'état de Santé des travailleurs et, par conséquent, des missions des SSTI.



De gauche à droite : M. Hervé Lanouzière, directeur général de l'ANACT ; Dr Corinne Letheux, médecin-conseil du Cisme ; Dr Bernard Fontaine, médecin du travail Pôle Santé Travail de Lille.

La loi relative à la modernisation du système français devrait être promulguée en début d'année 2016 et comprendra un article autorisant le collaborateur médecin à rendre, sous l'autorité de son tuteur, l'ensemble des avis relevant de la prérogative du médecin du travail.

En outre, les amendements déposés à l'Assemblée nationale au mois de juin par le député Issindou, constituent un premier jalon d'une réforme ambitieuse qui devrait s'orienter autour de deux axes principaux :

- la révision des modalités de suivi périodique de l'état de santé des salariés et notamment lors de leur examen médical à l'embauche,
- la précision de l'action des Services, en faveur du maintien en emploi et les conséquences de la déclaration d'inaptitude sur le contrat de travail.

Le Directeur Général du Travail a souligné que l'ambition de cette réforme est de définir un cadre renoué pour permettre aux SSTI de jouer pleinement leur rôle, en se consacrant aux mis-

sions qui leur sont essentielles, notamment l'action concrète sur les conditions de travail, tout en confortant le rôle du médecin du travail, aussi bien dans l'exercice de sa spécialité qu'au niveau de son rôle d'animateur/coordonateur de l'équipe pluridisciplinaire.

La seconde partie de ce discours de clôture a porté sur le contenu du Plan Santé Travail 3. M. Struillou a précisé que ce plan était, du fait de la volonté des partenaires sociaux, placé sous l'égide de la prévention. Ce changement de paradigme, privilégiant la prévention à la réparation, impliquera obligatoirement un changement de culture. Ce Plan Santé Travail 3 devrait aider à progresser quant à l'harmonisation des données existantes en matière d'expertise, de traçabilité, de veille et de vigilance.

En conclusion, M. Struillou a souligné qu'il est indispensable, pour les SSTI, de faire preuve d'adaptabilité et d'inventivité, puis a achevé son intervention sur une note d'optimisme quant à l'avenir de la Santé au travail, en citant Romain Gary, *"C'est la promesse de l'aube"*. ■

